

Contingent d'heures pour les aménagements de service au bénéfice des enseignants du second degré.

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en salle du conseil de la Maison des Services à l'Etudiant, le mardi 30 avril 2019 à 14 H 30, sur la convocation et sous la présidence de M. Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

Vu le décret n° 2000-552 du 16 juin 2000 relatif aux aménagements de service accordés à certains personnels enseignant dans les Etablissements d'Enseignement Supérieur relevant du Ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n° 2018-10 du 13 mars 2018 du conseil d'administration relative aux aménagements de service pour les enseignants du second degré ;

Monsieur le Président laisse la parole à madame la vice-présidente déléguée aux ressources humaines qui présente un contingent d'heures d'aménagement pour l'ensemble de l'établissement au bénéfice des enseignants du second degré lorsqu'ils sont inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ou s'ils préparent un concours d'accès à un corps d'enseignant chercheur ou de chercheur ou s'ils poursuivent des travaux de recherche antérieurement engagés.

Pour l'année universitaire 2019-2020, il est proposé un contingent de 576 heures équivalent travaux dirigés.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à la majorité des voix l'aménagement de service.

POUR : 23 voix

ABSTENTION: 1 voix

Valenciennes, le 02 mai 2019

Le Président de
l'Université Polytechnique Hauts-de-France



Professeur Abdelhakim ARTIBA